

d'autres pays européens membres de l'OTAN. Comme une part de plus en plus grande du commerce se fait entre sociétés-mères et filiales ou entre partenaires au sein de sociétés en participation, tout porte à croire que dans la mesure où ils existent déjà, les liens dont nous avons parlé seront utiles pour maintenir les relations commerciales de défense. Les porte-parole de la CE ont toujours soutenu que les sociétés appartenant à des intérêts étrangers domiciliées dans un pays de la Communauté seront considérées comme européennes dans le cadre des ententes de l'après-1992, sous réserve d'une certaine réciprocité qu'il reste encore à définir. Il semble hautement improbable que la question de la réciprocité devienne une entrave sérieuse au commerce de la défense sur la base de critères de propriété, à condition que les sociétés canadiennes, par le développement et l'utilisation de technologies, continuent de répondre aux besoins spécifiques de l'Europe.

Les sociétés canadiennes ont été pressées de toutes parts d'établir des antennes en Europe, si elles n'en ont pas déjà, afin d'être en mesure de faire face au marché unique d'après 1992 en ayant déjà un pied à l'intérieur de la Communauté. Il ne fait pas de doute, comme l'ont déjà compris la plupart des grandes sociétés canadiennes de défense, que les acquisitions, les entreprises en participation et les autres formes d'association sont des outils précieux pour faire des affaires en Europe et ailleurs: c'est la rançon de la globalisation actuelle des affaires. Aussi faut-il les y encourager, mais uniquement si elles ont de bons motifs pour le faire. Rien ne semble justifié de recommander aux compagnies d'investir en Europe ou de créer d'autres formes de maillages dans le seul but de se positionner sur le marché unique, si elles n'ont pas de motif valable pour le faire. Si par contre elles sont fondées à le faire, les sociétés ne devraient pas tarder à se trouver des partenaires puisqu'on s'attend à ce qu'une bonne partie de la consolidation industrielle soit déjà réalisée à la fin de 1990.